1.10.01 / RPS

REÇU LE
13 AVR. 2018

CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 11 - séance du 15 mars 2018

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2017
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. a) **Préavis municipal no 01/2018** relatif à la demande d'un crédit d'étude (ASIRE) pour le projet de construction d'un bâtiment scolaire + parascolaire et abris de Protection civile à Goumoens-la-Ville
   b) Rapport de la commission ad'hoc
   c) Rapport de la commission des finances
7. a) **Votation sur la décision finale** relative au rapport 47 OAT concernant la modification du plan partiel d'affectation (PPA) « Golf du Domaine du Brésil »
   b) **Préavis municipal no 02/2018** relatif à la modification du plan partiel d'affectation (PPA) « Golf du Domaine du Brésil » et son règlement
   c) Rapport de la commission ad'hoc
8. Rapport de la commission de gestion et postulat concernant « Le Triage des Grands Bois »
9. Propositions individuelles
10. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacun. Le délai minimum de convocation a été respecté.

Il passe ensuite la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Mesdames : Brown Katinka, Martin Fahrni Dominique et Masala Stéphanie se sont excusées. Membres présents : 32.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président a reçu un postulat en début de séance de la part de M. Michel Glauser et propose d'ajouter un point 9) avant les propositions individuelles. La modification de l'ordre du jour

n'amène pas de commentaire, il est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2017

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2017 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de remarque et le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sauf 1 abstention.

4. Communications du bureau

Depuis la dernière séance du Conseil communal, les activités du bureau se résument de la façon suivante :

- Fixation des dates des Conseils communaux avec la Municipalité
- Nomination de diverses commissions
- Votations cantonale (un objet) et fédérales (deux objets) le dimanche 4 mars 2018.

Le Président fait part à l'assemblée de la publication d'un manuel intitulé «Gestion financière communale », mis en vente par l'Union des Communes Vaudoises. Si quelqu'un manifeste un quelconque intérêt, il est prié de s'annoncer.

Le Syndic indique alors qu'un exemplaire de ce manuel a été acquis et qu'il est à disposition au Greffe municipal.

M. Alexandre Perusset souligne, concernant le choix des dates des séances de Conseil pour cette année, que le 14 juin coïncide avec un exercice des pompiers. Une autre date sera par conséquent choisie et communiquée aux conseillers.

Le Président passe ensuite la parole à la Municipalité :

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic :

- Le PPA concernant la zone artisanale ouest est actuellement à l'enquête publique du 2 mars au 2 avril 2018. Un préavis municipal suivra et sera soumis au Conseil communal. Compte tenu de ces délais, la séance prévue initialement le 18 avril prochain devra être reportée (délai trop court). C'est donc deux dates qui devront être prochainement fixées pour remplacer le 18 avril et le 14 juin.
- Un autre préavis municipal est en cours d'élaboration : celui concernant la reconstruction du Chalet des Chasseurs.

Il n'y a pas d'autres communications de la part de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour :

6. a) **Préavis municipal no 01/2018** relatif à la demande d'un crédit d'étude (ASIRE) pour le projet de construction d'un bâtiment scolaire + parascolaire et abris de Protection civile à Goumoens-la-Ville
b) rapport de la commission ad'hoc
et c) rapport de la commission des finances.

Chacun a reçu le préavis municipal avec la convocation du jour. Notons que dans l'énoncé du préavis manque la mention « abris PCi » mais que le sujet est bel et bien traité dans le préavis. Le rapport de la commission ad'hoc et de la commission des finances (COFIN) ont été envoyés par courriel il y a peu.

Le Président propose de passer la parole sans attendre à M. Michel Schuler qui fait lecture du rapport de la commission ad'hoc, puis à M. Pierre Turin pour la lecture du rapport de la COFIN.

Constatant que les deux rapports vont dans le même sens, soit l'approbation du préavis municipal, il ouvre la discussion :

- M. Nicolas Dutruy : s'agissant d'un préavis traitant avant tout sur une demande de crédit d'étude, pourquoi contient-il déjà la notion de démarches visant à créer soit un DDP, soit une PPE ?
- M. J.-P. Millioud : la Municipalité s'est inspirée du modèle de préavis préconisé par l'ASIRE. Il en va de même pour les conventions d'utilisation.

- M. Roger Turin : il est fait mention de 200 ou de 400 places abris PC, quel est le chiffre le plus approprié ?
- Mme Annie Marguerat : comme il s'agit de bloc de 200 places et qu'il manque 365 places pour notre village, il faudra déterminer dans le projet final si nous prenons l'option de 200 ou de 400 places ?

- M. Rémy Bolomey demande quelques explications quant à la notion de PPE ?
- M. J.-P. Millioud répond que dans le cas de figure où des abris PCi sont construits pour la commune au bas d'un bâtiment (donc propriété communale) et qu'en-dessus des classes sont faites pour le compte de l'ASIRE, il y aura lieu de créer une PPE.

- M. Nicolas Dutruy demande si nous sommes légalement tenus de construire des abris de protection civile ?

- M. Marc Dumartheray, Conseiller communal et Commandant de la Protection civile du District de Morges prend la parole : c'est en effet une obligation légale (réf. LPPCi /Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile). A noter que le canton et la Confédération octroient des subsides pour la construction d'abris PCi et que le montant de Fr. 251'400.00 actuellement en garantie sera perdu si nous ne construisons pas d'abris PCi avant 2021.

- M. Roger Turin demande s'il existe d'autres variantes que les deux figurant sur le préavis?
- M. Laurent Vulliamy répond qu'il s'agit d'un choix de la Municipalité, en accord avec l'ASIRE : soit on détruit le collège existant et on repart à zéro, soit on le conserve et on construit un bâtiment complémentaire.

- Suivent quelques questions, notamment sur les matériaux, les places de parc ainsi que la

place de jeux actuelle. M. le Syndic répond qu'il s'agit ce soir de débloquer un crédit d'étude et non de se déterminer sur le projet en lui-même. Les sujets seront tous étudiés par le bureau mandaté et les choix pourront être pris par la Municipalité en toute connaissance de cause (définition des besoins). Pour la problématique des places de parc, il ajoute qu'un échange de terrain va tout prochainement avoir lieu : la commune va en effet acquérir le terrain qui se situe en face de la propriété Romanens, qui pourra alors accueillir des places de parc temporaires, ou une cantine, etc. (pas de construction en dur, car en surface d'assolement). En ce qui concerne le choix du chauffage, notons que celui de l'ancien collège consomme trop et que celui de la grande salle ne sera pas « suffisant ». Le choix se fera en fonction de la variante retenue.

Le Président propose de passer au vote. Par 3 abstentions, aucun avis contraire, le Conseil communal décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'étude du projet, objet du préavis no 01/2018
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 220'000.00 pour l'extension du site, à financer par le biais des liquidités courantes jusqu'à la phase d'octroi d'un crédit de construction en novembre 2018
3. d'autoriser la Municipalité à conclure les conventions d'utilisation avec les parties concernées, conditionnées à la réalisation du projet
4. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires visant à accorder à l'ASIRE :
   a) soit un droit distinct et permanent (DDP) d'une durée de 50 ans à titre gratuit sur tout ou partie de la parcelle no 94
   b) soit à constituer un ou des lots PPE (propriété par étage).
5. d'autoriser la Municipalité à transférer les frais engagés dans l'avant-projet à hauteur de Fr. 17'047.20, au prorata de la clé de répartition convenue, sur le présent crédit d'étude, sous annulation de la ligne de crédit de Fr. 100'000.00 accordée par le Conseil communal le 20 juin 2017, préavis no 04/2017.

7. a) **Votation sur la décision finale** relative au rapport 47 OAT concernant la modification du plan partiel d'affectation (PPA) « Golf du Domaine du Brésil »
   b) **Préavis municipal no 02/2018** relatif à la modification du plan partiel d'affectation (PPA) « Golf du Domaine du Brésil » et son règlement
   c) Rapport de la commission ad'hoc

Le Président ouvre la discussion sur le document intitulé « Modification du plan partiel d'affectation (PPA) du Golf du Domaine du Brésil sis sur le territoire de la commune de Goumoëns – Décision finale ». Ce document, qui reprend la synthèse des bureaux cantonaux consultés suite à la mise à l'enquête publique, stipule en finalité l'adoption du PPA par le Conseil communal.

Le document n'amène pas de commentaire particulier. Le Président propose de le passer au vote. Par une abstention et aucun avis contraire, il est accepté. Il sera signé par le Président et la secrétaire, pour adoption.

En ce qui concerne le préavis municipal no 02/2018 traitant du même sujet, le Président passe la parole à M. Bernard Bezençon pour la lecture du rapport de la commission ad'hoc. Suit une question de M. Philippe Duperrex : il ne se souvient pas d'avoir voté sur un crédit d'étude portant

sur le PPA en question ?

M. le Syndic répond qu'en effet, c'est la société GRETAL, propriétaire du domaine, qui prend en charge tous les frais y relatifs, y compris les inscriptions au Registre Foncier.

Le préavis no 02/2018 est passé au vote : il est accepté à l'unanimité. Le Conseil communal décide :

- d'adopter le projet de décision finale statuant sur le plan partiel d'affectation (PPA) du Golf du Domaine du Brésil
- d'autoriser la Municipalité à vendre la parcelle résultant de la radiation du DP 1118 à Gretal SA pour la somme de un franc aux conditions convenues.

8. Rapport de la commission de gestion et postulat concernant « Le Triage des Grands Bois »

Lors du contrôle des comptes 2016, la COGES avait été surprise par la tenue des comptes de « l'Association des propriétaires forestiers du triage des Grands-Bois », raison pour laquelle elle a décidé de voir d'un peu plus près les structures et l'organisation de cette Association et d'établir un constat. Le Président passe la parole à M. Daniel Freirmuth pour la lecture du rapport.

La COGES relève un certain nombre de points problématiques dans la gestion de l'Association et de la forêt. Il s'agit notamment de problèmes structurels et de gestion opérationnelle. Au vu des éléments soulevés, la COGES soumet un postulat afin que la Municipalité relaie les questions auprès de l'Association, notamment sur le renforcement de la gouvernance, la mise à jour des statuts, etc.

Le Président remercie la COGES pour son analyse et son postulat. Il précise que suite à une discussion avec Monsieur le Préfet, ce dernier a confirmé que la COGES n'a pas de compétences pour mettre de l'ordre dans l'association en question, mais qu'en déposant un postulat elle demande à la Municipalité, en cas d'acceptation, d'agir en tant que membre du triage.

Le Président ouvre la discussion. Il rappelle la procédure : en cas d'accord par le Conseil, la Municipalité aura 3 mois pour élaborer un rapport, une commission du Conseil sera ensuite nommée pour étudier le rapport.

Mme Claudia Jaquier demande si la procédure peut également concerner les autres communes ? M. Michel Vuerchoz répond que pour changer quelque chose, il faut avant tout changer les statuts. La prochaine Assemblée générale a lieu le 12 avril prochain, il tentera alors d'aller dans le sens proposé par la COGES.

Le Conseil ne demande pas de nommer une commission pour décider s'il faut entrer en matière sur le postulat.

Par 2 abstentions et aucun avis contraire, le postulat est accepté. La Municipalité présentera un rapport sur le sujet dans les 3 mois.

9. Postulat de M. Michel Glauser qui demande à la Municipalité de bien vouloir étudier la possibilité de rendre la salle des combles de la Maison de Commune accessible aux personnes handicapées en y installant un monte-escaliers avec siège

Suite à la lecture du postulat, le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Par 4 abstentions, 6 avis contraire et 20 oui, il est transmis à la Municipalité pour étude et rapport dans un délai de 3 mois. Le Conseil ne demande pas de nommer une commission pour décider s'il faut entrer en matière sur le postulat.

10) Propositions individuelles

Une motion a été déposée par M. Marc Dumartheray. Le Président propose de la traiter lors de la prochaine séance du Législatif. M. Dumartheray donne son accord.

11) Divers

M. Pierre Turin soulève le problème récurrent de la circulation excessive sur le chemin bétonné entre Goumoens-la-Ville et Villars-le-Terroir. Les usagers prennent de plus en plus d'emprise sur les surfaces agricoles ! M. Turin demande à la Municipalité d'agir. En ce qui le concerne, il a mis des piquets le long du chemin, mais ceux-ci ont été versés ! M. Michel Vuerchoz répond que la Municipalité est en pourparlers avec celle de Villars-le-Terroir pour fermer cet accès aux poids lourds. Il ne sera pas possible d'en faire de même pour les véhicules légers. M. Bernard Bezençon déclare que le même problème est constaté sur le chemin bétonné direction St-Barthelémy. Ne pourrait-on pas envisager de mettre une signalisation invitant les usagers à croiser aux carrefours ?

M. Laurent Vulliamy rétorque que nous pourrions temporiser quelque peu et attendre l'avancement du projet du nouveau collège afin de grouper tous les changements de signalisation (limitation des frais de publication dans la FAO).

M. Rémy Favre demande la mise en place de panneaux aux entrées du village pour l'annonce des différentes manifestations. M. Laurent Vuillamy répond qu'il va se renseigner quant au cadre légal à respecter en matière d'affichage.

M. Daniel Freiermuth se réfère au dernier tous-ménages, notamment sur la rubrique des quantités de déchets. Il serait bien de faire figurer sur le document les statistiques des autres années, à titre de comparaison.

Mme Claudia Jaquier lance l'idée d'une journée « coup de balai » afin de récolter les déchets le long des routes. Mme Annie Marguerat répond qu'il s'agit souvent de déchets jetés par des personnes n'habitant pas notre village et qu'il serait difficile de demander aux habitants de bloquer un samedi pour cette activité.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats à 21h40. Il rappelle que les séances du 18 avril et du 14 juin sont annulées. Des dates seront communiquées dès que possible.

Le Président: La Secrétaire: